

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploitation minière (AEX) - crique Amadis Sud-Est 1

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TOUK'OR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nicolas OSTORERO

RCS / SIRET

| 8 | 3 | 8 | | 0 | 4 | 9 | | 3 | 6 | 9 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Exploitation d'un gisement aurifère alluvionnaire.

4.2 Objectifs du projet

AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère alluvionnaire d'une surface de 5,8 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité, le creusement de canaux de dérivation, l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de chantiers d'exploitation.

La crique fera l'objet d'une dérivation. Le canal aura une longueur segmentée en plusieurs tronçons de respectivement 350 m, 170 et 750 m. Le linéaire total dérivé sera de 1270m. L'emprise du déboisement au sol de la surface déboisée en rapport avec ce linéaire sera d'environ 1,3 ha.

La société ne construira pas de base vie dans les limites du titre minier sollicité.

Au total, il est prévu un déboisement global d'environ 10 ha.

Les engins lourds seront acheminés sur place par voie terrestre à partir de l'AEX n°08/2020 que la société détient sur le cours principal de la crique Amadis à une distance de 820m à vol d'oiseau. La voie d'accès sera créée sur une distance de 2400m. Son tracé ne se fera essentiellement en ligne de crête et induira un seul point de franchissement de bief.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le développement du projet se fera en une phase de travaux qui englobera 20 chantiers d'exploitation.

Le procédé utilisé fera intervenir des pelles excavatrices montées sur chenilles, un bulldozer, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe. Cette demande d'AEX sera contiguë à une autre demande présentée par la société SMSE qui développera son projet en aval.

Au début des travaux d'exploitation, en phase 1, deux bassins de décantation ouverts dans le cadre du développement du projet minier SMSE seront utilisés pour démarrer le lavage du minerai en circuit fermé.

L'équipe de travail sera composée d'environ 15 personnes.

Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX :

L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40. - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les limites de l'AEX correspondent à un carré de 1000x1000 m.	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Crique Amadis Sud-Est
Commune de St Laurent du Maroni

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Les coordonnées géographiques du projet figurent en annexe n°3 (cf. carte de localisation).

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de St Laurent du Maroni

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de St Laurent du Maroni
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul prélèvement d'eau d'environ 4000 m ³ se fera dans les bassins du projet d'AEX SMSE. Donc aucun prélèvement ne sera envisagé dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous-sol de flat impacté par le projet. La surface en rapport avec les modifications prévisibles sera d'environ 5,8 ha. La réhabilitation de la zone exploitée par comblement du canal de dérivation et des bassins en respectant la stratification originale du sous-sol réduira les incidences en rapport avec les modifications occasionnées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée (10 ha). L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec le canal de dérivation qui sera creusé sur un linéaire total de 1270 m segmenté en trois tronçons d'une longueur de 350 m et 170 m en rapport avec l'affluent et 750 m en rapport avec la crique principale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base de 10 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements seront du fait des engins qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre (tracteur).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les engins de chantiers et la motopompe. Le quad et le tracteur seront également générateur de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad...). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides correspondront aux eaux d'utilisation courante qui seront déversées dans des fosses spécifiques .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents seront en rapport avec les boues générées par le traitement du minerai. A aucun moment, dans le process, les boues seront en contact avec le milieu environnant. Elles seront déversées dans des bassins de décantation et contenues sans débordement. Les eaux superficielles du process seront réutilisées en circuit fermé pour poursuivre les activités de lavage/débouage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres...

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets miniers (AEX N°04/2019 et AEX N°11/2022) correspondent à des autorisations d'exploitation en cours de validité qui se situent en aval du projet minier sollicité et dans le même bassin versant (crique Amadis).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La zone d'exploitation se trouvera exclusivement en zone 3 du SDOM, dans un espace où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées. La zone d'étude a fait l'objet de travaux de prospection mécanisés et d'une étude environnementale en rapport avec la réalisation d'une notice d'impact.

L'acheminement des engins sur le site au travers d'un layon de pénétration de 2,3 km engendrera un seul point de franchissement de bief.

Au titre de mesure de réduction de l'impact, la société s'engagera à revégétaliser 100 % de la surface impactée par le projet.

Les travaux d'exploitation feront l'objet d'un suivi technique par un bureau d'étude qui contrôlera le développement du projet durant toute sa phase de développement.

Les travaux seront impérativement réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau). L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées. Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le réglage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée.

La zone d'activité se situe exclusivement en zone 3 du SDOM, dans le cadre de l'élaboration de ce projet une notice d'impact sera présentée. La zone d'exploitation a été définie sur la base de travaux d'études qui ont permis de définir précisément le tracé naturel de la crique, les limites physiques du lit majeur et celles du gisement. Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation, limitant ainsi au maximum, dans l'espace, les incidences du projet sur le milieu. 100 % de la surface impactée sera revégétalisée. Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparaît que notre projet minier ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée. Annexe n°2 : Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème. Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet). Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone concernée. Annexe n°5 : Plan de situation par rapport au SDOM GUYANE (échelle 1/100.000ème). Annexe n°6 : Plan de pénétration à l'échelle 1/15.000ème. Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux. Annexe n°8 : Shapes de la couche AEX - non publiée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Matoury

le, 25/10/2022

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



AEX "Crrique Amadis Sud-Est 1"

Projet minier TOUKOR SARL



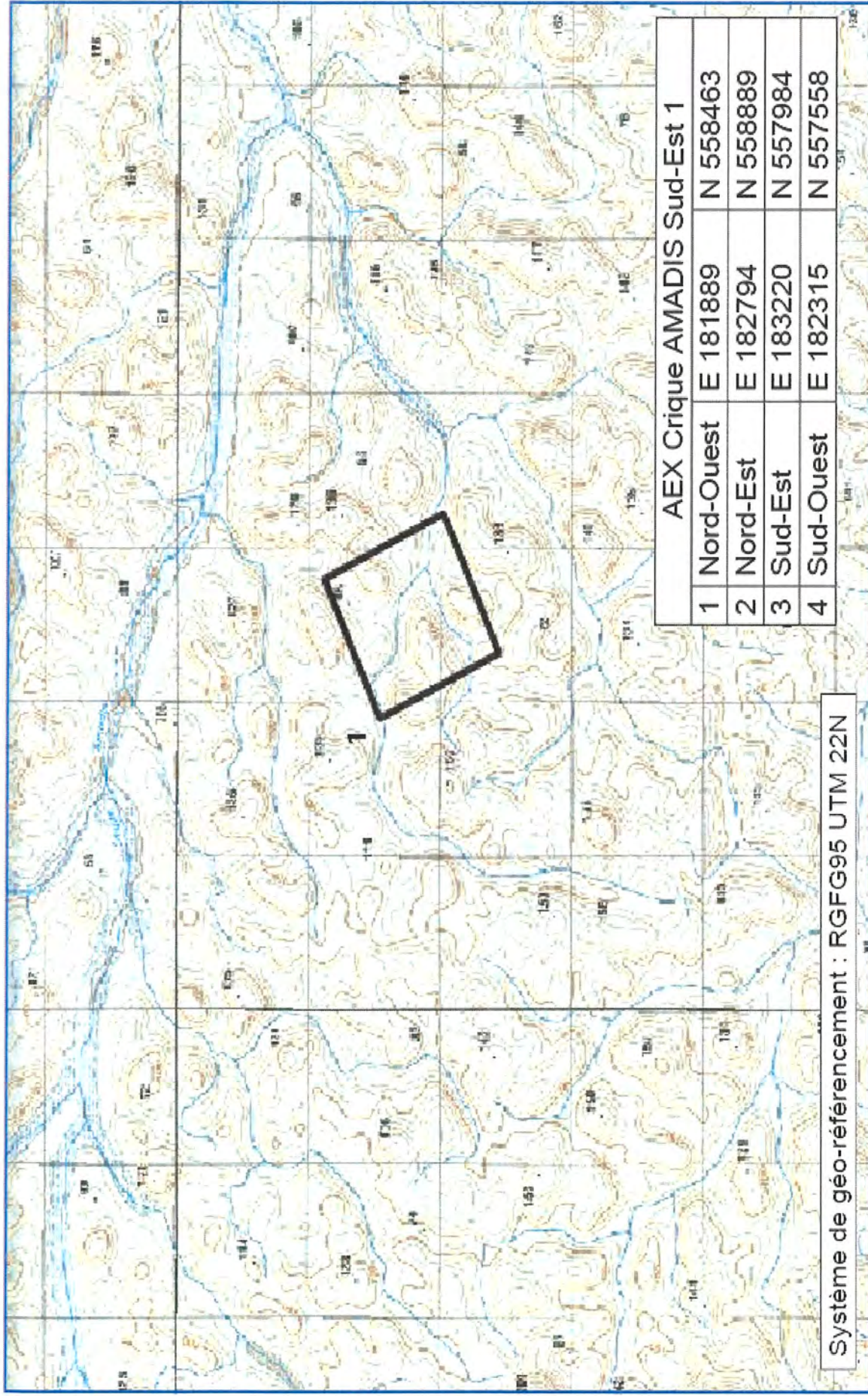
Limite du titre minier sollicité
AEX " Crrique Amadis Sud-Est 1"

PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE
AEX " Crrique Amadis Sud-Est 1"

Conception : GRANDS PLACERS / octobre 2022 Echelle : 1/500.000 ème

SOURCE : I.G.N Extrait de la carte touristique de la Guyane

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL



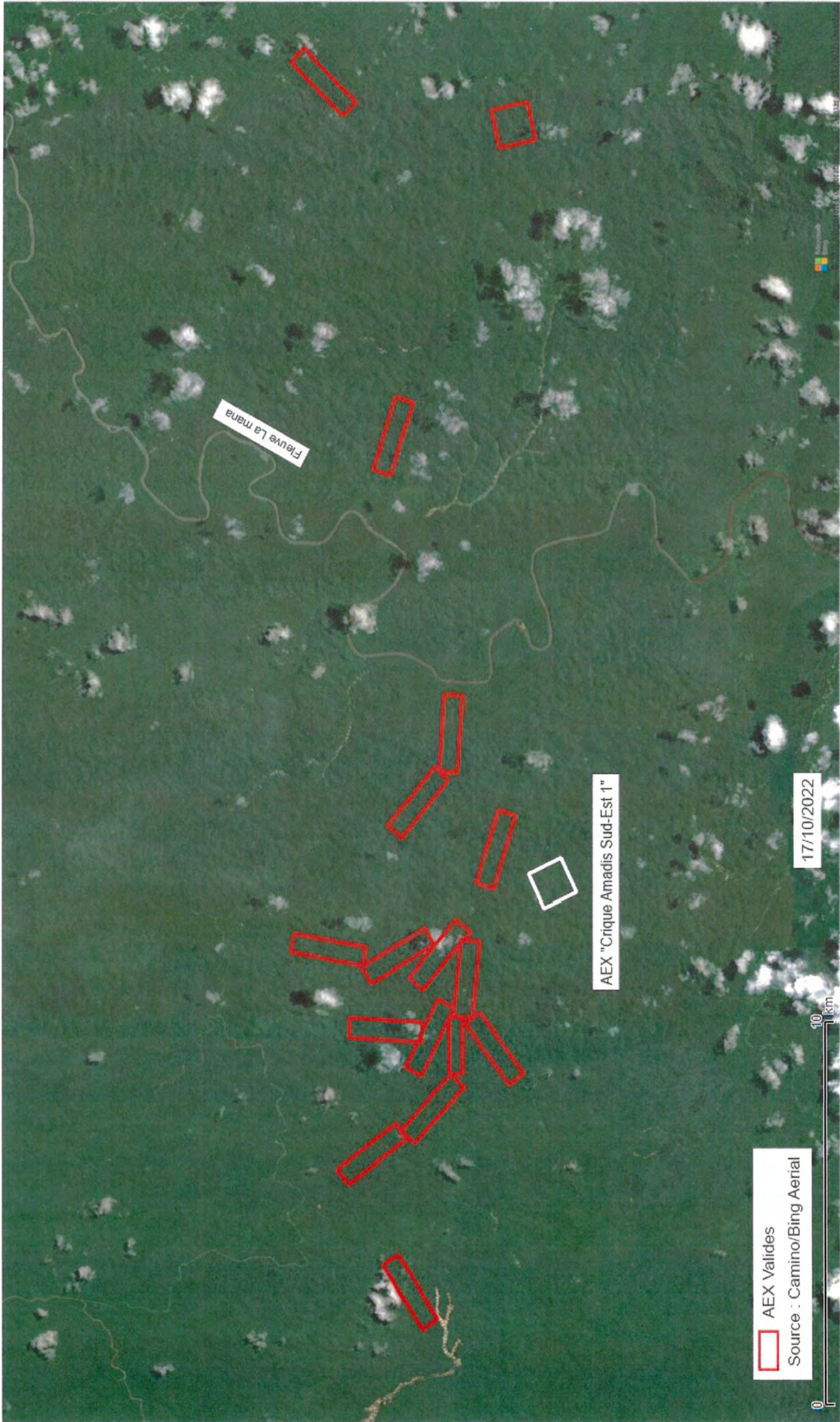
Système de géo-référencement : RGFG95 UTM 22N


AEX Crique Amadis Sud-Est 1			
1	Nord-Ouest	E 181889	N 558463
2	Nord-Est	E 182794	N 558889
3	Sud-Est	E 183220	N 557984
4	Sud-Ouest	E 182315	N 557558

Projet minier TOUKOR SARL
 Limite du titre minier sollicité
 AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"

PLAN DE LOCALISATION DU TITRE MINIER SOLLICITE
AEX " Crique Amadis Sud-Est 1 "
 Conception : GRANDS PLACERS / octobre 2022
 SOURCE : Extrait de carte IGN
 PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL Echelle : 1 / 50 000 ème





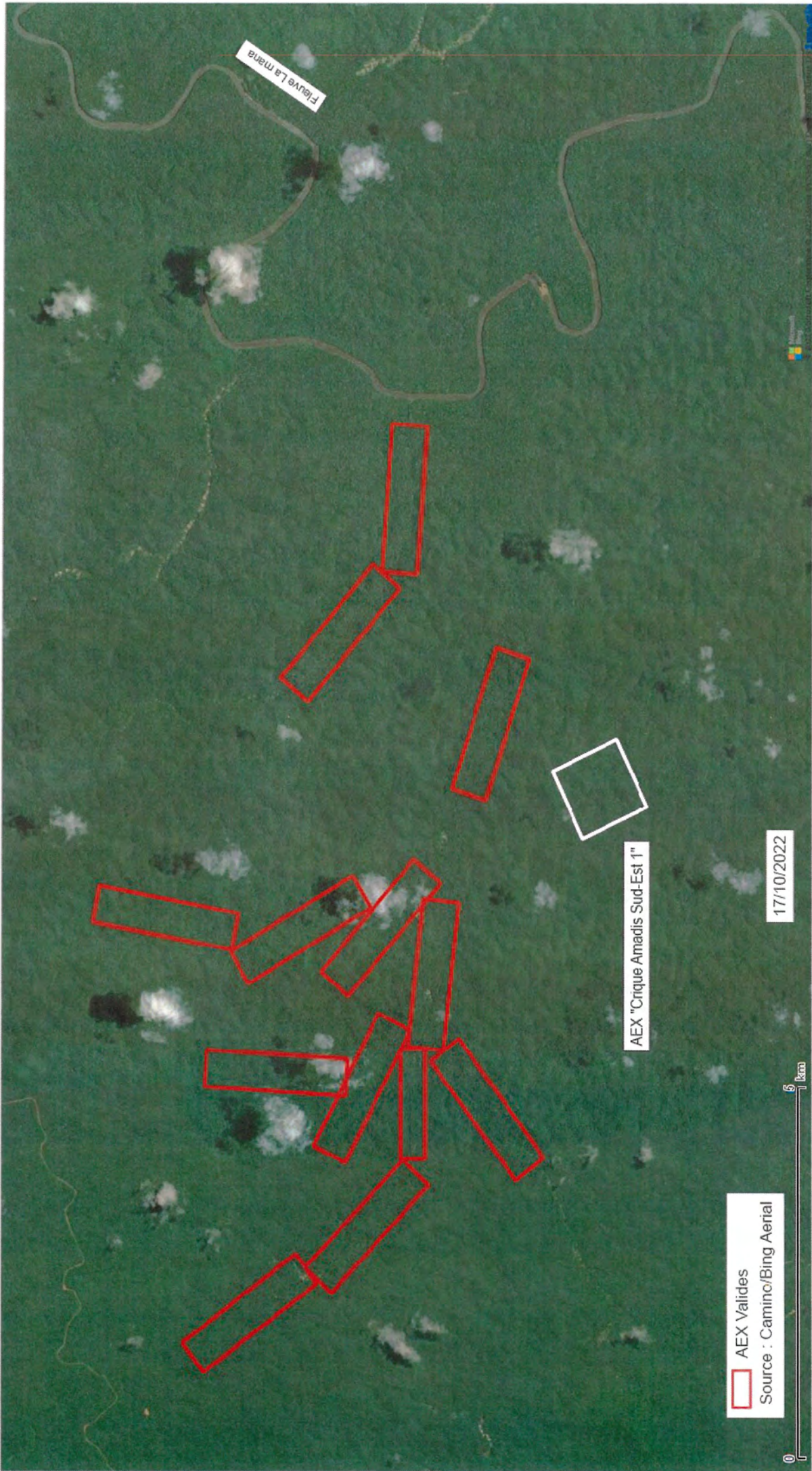
 AEX Valides
Source : Camino/Bing Aerial

17/10/2022

AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"

Fleuve La mana





Fleuve La mana

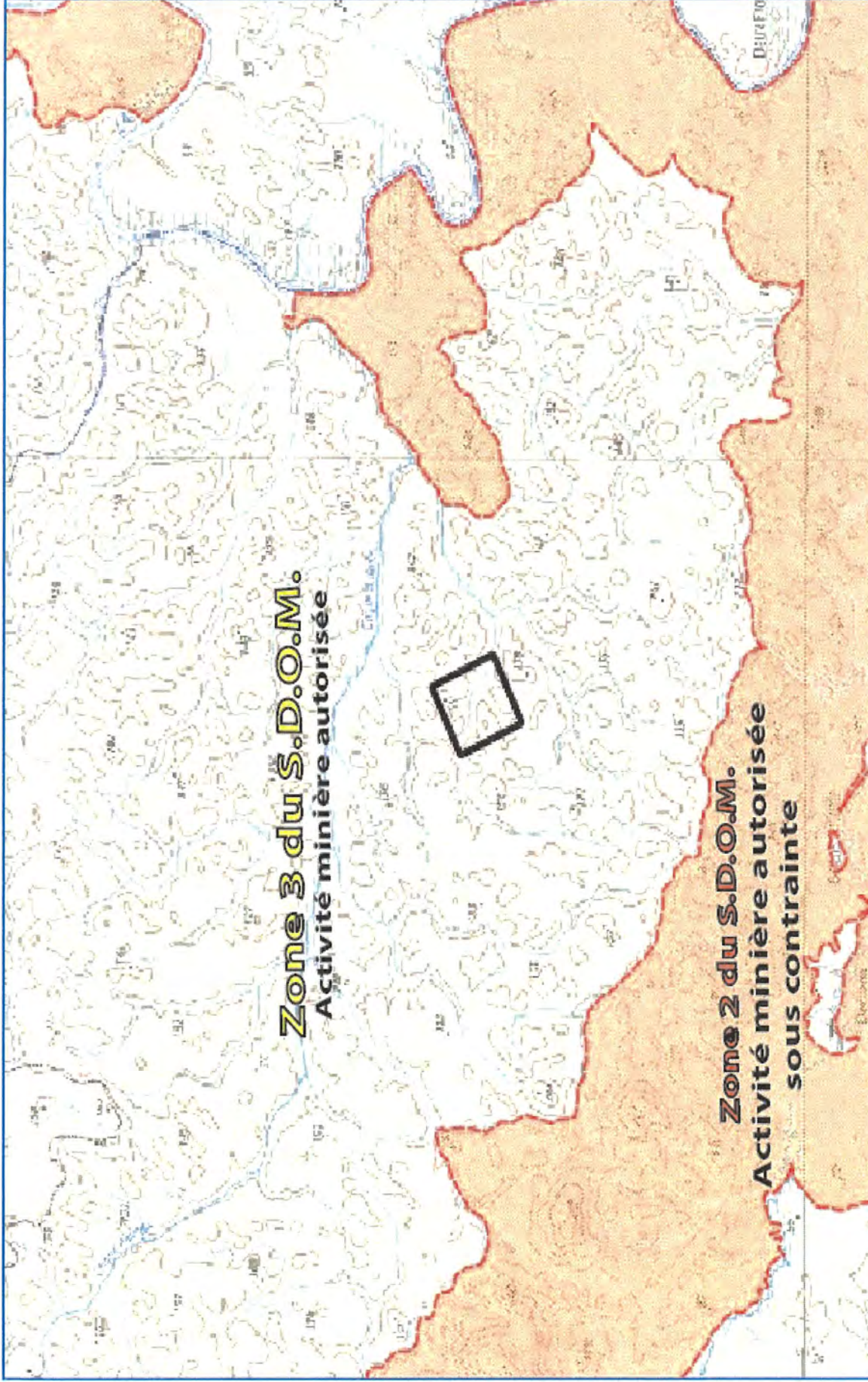





17/10/2022

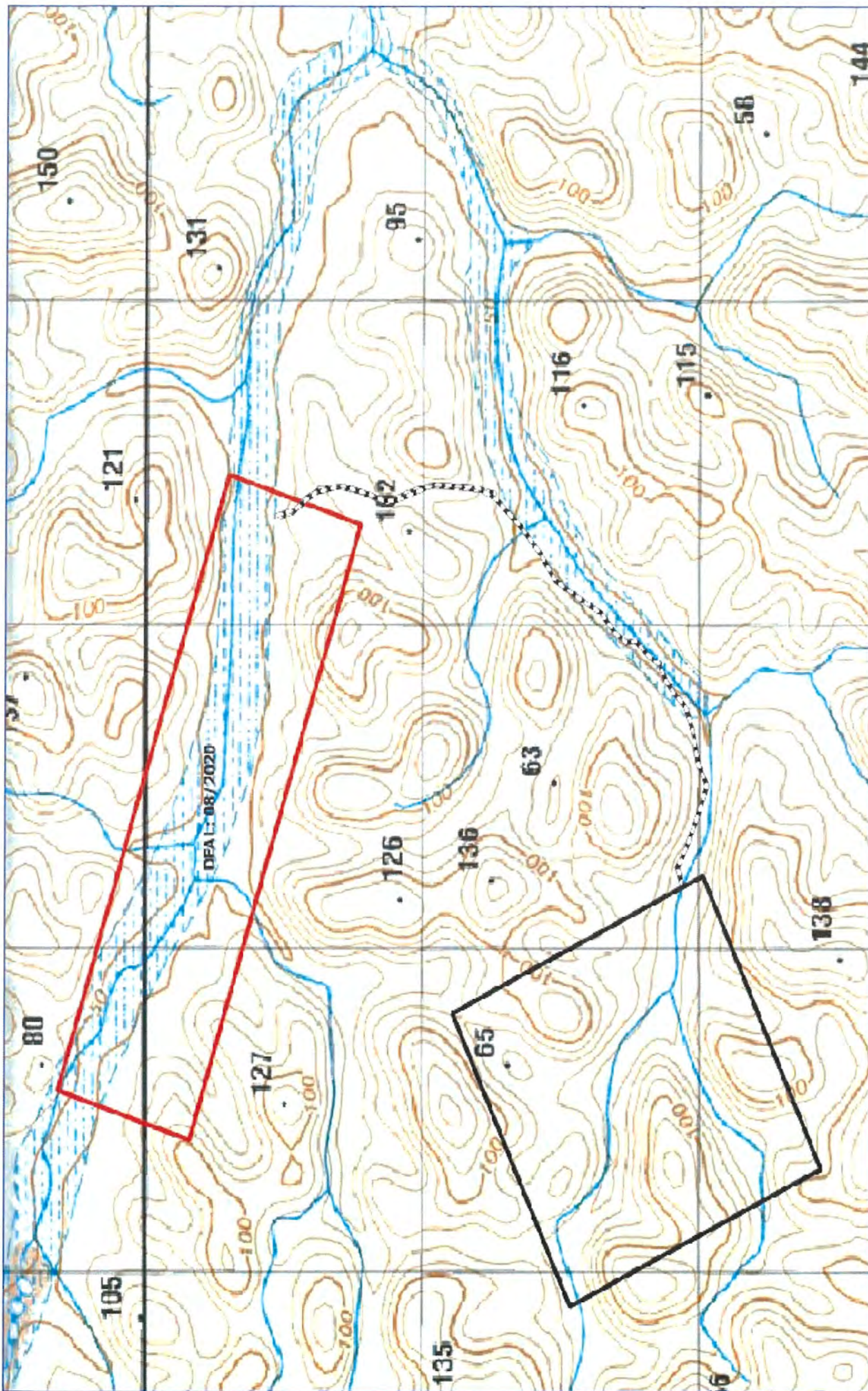
AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"

AEX Valides
Source : Camino/Bing Aerial





<p>PROJET MINIER TOUKOR SARL AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"</p> <p>  Limite de la Zone 3 du SDOM  Espaces de prospection et d'exploitation minières autorisés  Limite de la Zone 2 du SDOM Espaces de prospection et d'exploitation minières autorisés sous contraintes </p>	<p>CONTEXTE ADMINISTRATIF ET ENVIRONNEMENTAL DE L'AEX SOLLICITEE PAR RAPPORT AUX LIMITES DU SDOM</p> <p>Conception : GRANDS PLACERS / octobre 2022 Echelle : 1 / 100.000 ème</p> <p>SOURCE : IGN PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL</p>
--	--



PLAN DE PENETRATION RELATIF A L'ACHEMINEMENT DU MATERIEL
 AEX n°08/2020 "Crique Amadis Aval" - AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"

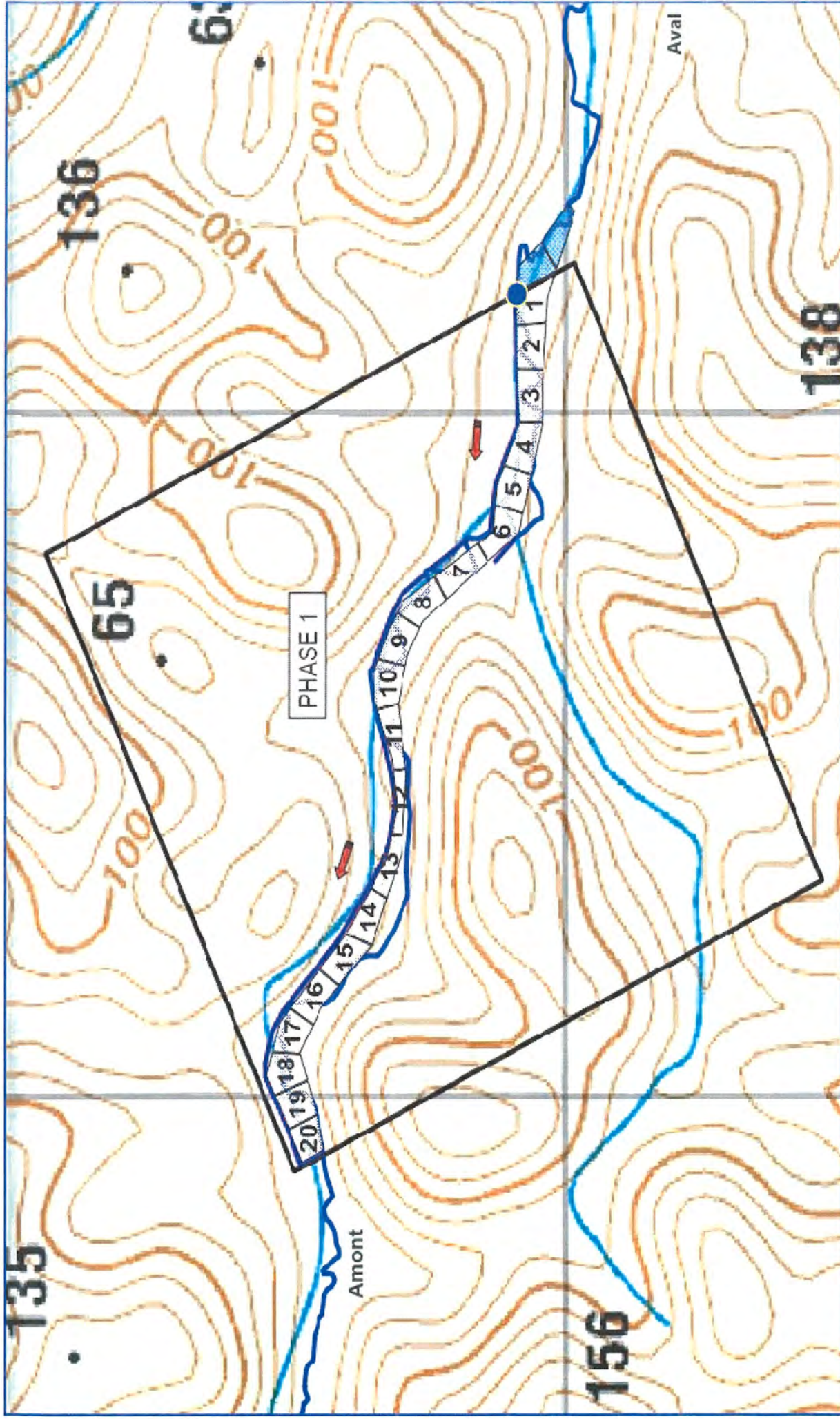
Conception : GRANDS PLACERS / octobre 2022

SOURCE : Extrait de carte IGN

PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL | Echelle : 1 / 15.000 ème

 Limite du titre minier sollicité
 AEX "Crique Amadis Sud-Est 1"

 Tracé de la voie de pénétration utilisée pour l'acheminement du matériel et de la logistique



<p>PLAN SCHEMATIQUE DE PHASAGE DE GESTION DE L'EAU ET DES TRAVAUX Programmation séquentielle coordonnée des travaux d'extraction</p>	<p>Conception : GRANDS PLACERS / octobre 2022 Echelle : 1 / 7.500 ème</p>
<p>Projet minier TOUKOR SARL Limite du titre minier sollicité AEX "Amadis Sud-Est 1"</p>	<p>SOURCE : Extrait de la carte IGN</p>
<p>Chantiers programmés</p>	<p>PETITIONNAIRE : TOUKOR SARL</p>
<p>Canaux de dérivation secondaire</p>	<p>Sens de progression des chantiers et de la remise en état</p>
<p>Point de relèvements d'eau (1)</p>	